

Certificat INITIAL Vente des produits phytopharmaceutiques

Les 9, 10 et 12 mars 2020 à Salon de Provence (3 journées)

Formation permettant d'obtenir le certificat individuel "Mise en vente, Vente de produits phytopharmaceutiques »

Objectifs :

- Décrire et appliquer la législation liée aux produits phytopharmaceutiques et à leur utilisation
- Identifier et expliquer les risques des produits phytopharmaceutiques pour les personnes et pour l'environnement, et les méthodes et moyens de prévention et de protection
- Identifier les principales méthodes de lutte alternatives et en évaluer les avantages
- Délivrer une information aux utilisateurs professionnels sur les méthodes de lutte et les produits

Programme :

1. Réglementation et sécurité environnementale

- Cadre réglementaire français
- Définition d'un produit phytopharmaceutique / Produits autorisés, produits illégaux / Autorisation de Mise en Marché
- Produits autorisés par cultures, avec point selon groupe sur produits autorisés sur vigne, arboriculture, lavande
- Installations classées
- Responsabilité de l'employeur, de l'applicateur vis à vis des tiers
- Réglementation portant sur :
 - Espace de vente : délivrance et enregistrement
 - Stockage des produits sur l'espace de vente
 - Collecte / traitement déchets et effluents
- Législation agrément d'entreprise
- Risques pour l'environnement : impacts sur l'environnement, sur plantes non cibles, insectes utiles, faune sauvage, biodiversité, dangers du produit
- L'exposition aux dangers
- Prévention des risques

Évaluation collective du thème

2. Santé sécurité applicateur et espace ouvert au public

- Les risques
- L'exposition aux dangers
- Mesures pour réduire les risques pour les êtres humains
- Conduite à tenir en cas d'intoxication aiguë ou d'accident

Évaluation collective du thème

3. Réduction de l'usage, méthodes alternatives

- Techniques alternatives :
- Évaluation de la nécessité d'intervenir
- Raisonnement des interventions et information sur les méthodes et les produits utilisés en fonction de leur efficacité, de leur toxicité, de leurs caractéristiques. Comparaison avec des méthodes alternatives.

Évaluation collective du thème

4. Evaluation individuelle

Construisons en commun l'avenir de chacun
www.lacooperationagricole.coop

198, Chemin des Entrages – 13300 Salon de Provence - Tel : 04 90 55 45 45 -
Siret : 310 159 975 00039 - N° de TVA intracommunautaire FR 65 31 01 59 975

Certificat INITIAL Vente des produits phytopharmaceutiques

Les 9, 10 et 12 mars 2020 à Salon de Provence (3 journées)

Intervenant : Emmanuelle Conte

Méthode pédagogiques & documents remis :

- Exposés théoriques
- Utilisation de moyens vidéo
- Travaux en sous-groupes, cas pratiques.
- Livret stagiaire.
- Attestation de formation remise au stagiaire

Moyens pour suivre l'exécution de la formation : feuille d'émargement et attestation de formation

Moyens évaluation des connaissances : exercices et cas pratiques et/ou questionnaire d'évaluation

La pédagogie est interactive. Elle est établie comme suit : 40% de théorie et 60% de pratique. Chaque sujet est traité de façon théorique puis mis en situation en groupe et/ou individuellement. Des exercices et des jeux ludiques permettent de mettre en pratique et d'ancrer durablement les nouvelles connaissances.

Public / Prérequis :

Conseillers et techniciens, exerçant une fonction de conseil auprès des agriculteurs



Tarifs : Anciennement Catalog TPE

Prise en charge à 100% des coûts pédagogiques pour les entreprises de moins de 50 salariés
(Inscriptions obligatoire via le site OCAPIAT)

Bulletin d'inscription

À retourner à : cfleury@coopdefrance-alpesmediterranee.coop avant le 28 février 2020

Entreprise/Coopérative :

Adresse :

Code postal : _____ Ville : _____

Personne à contacter au sein de la coopérative :

Fonction :

Téléphone : EMail :

Construisons en commun l'avenir de chacun
www.lacooperationagricole.coop

198, Chemin des Entrages – 13300 Salon de Provence - Tel : 04 90 55 45 45 -
Siret : 310 159 975 00039 - N° de TVA intracommunautaire FR 65 31 01 59 975



N° organisme de formation : 93130483113 - Coop de France Alpes Méditerranée référencé sur Datadock

Certificat INITIAL Vente des produits phytopharmaceutiques

Les 9, 10 et 12 mars 2020 à Salon de Provence (3 journées)

Nom, Prénom	Fonction	Adresse mail pour envoi convocation

Facturation de la formation :

- A votre entreprise
 A votre OPCA.

Nom et adresse à qui envoyer la facture :

Cachet

Nom et qualité du signataire

.....

Fait à..... Le/...../.....

Signature :

Formation : conditions générales de vente ¹

Coop de France Alpes Méditerranée se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une session, si le nombre d'inscriptions est insuffisant. L'envoi par mail de la convocation, une semaine avant la session, tient lieu de confirmation. Dans le cas où un stagiaire ne peut participer à la formation pour un cas de force majeure (maladie, accident, décès dans la famille attesté par écrit), le contrat de formation est résilié. Dans les autres situations, en cas de désistement dans la semaine précédant le stage ou d'absence au stage, 100 % du coût sera facturé à l'entreprise. La signature du bulletin d'inscription entraîne l'acceptation des GCV. Notre référent Handicap se tient à votre disposition pour l'accueil et le déroulement de votre formation.

¹ Ces conditions complètent les conditions générales de vente de Coop de France Alpes Méditerranée, qui sont systématiquement communiquées à tout adhérent qui en fait la demande.

Construisons en commun l'avenir de chacun
www.lacooperationagricole.coop

198, Chemin des Entrages – 13300 Salon de Provence - Tel : 04 90 55 45 45 -
 Siret : 310 159 975 00039 - N° de TVA intracommunautaire FR 65 31 01 59 975



N° organisme de formation : 93130483113 - Coop de France Alpes Méditerranée référencé sur Datadock